

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE
3 PL PIERRE GOUJON - CS 50317
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

WWW.INFOGREFFE.FR
TEL. 04 74 32 00 03

RECEPISSE DE DEPOT

LAMY ET ASSOCIES

40 rue de Bonnel
69484 LYON CEDEX 03

V/REF :

N/REF : 2011 B 655 / 2012-A-4333

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BOURG-EN-BRESSE certifie qu'il a reçu le 14/08/2012,

Décision(s) des associés en date du 27/06/2012

- Modification(s) statutaire(s)
- Transfert du siège social et de l'établissement principal - Ancienne adresse : Rue des Granges ZI Les Vercheres 01800 MEXIMIEUX
Nouvelle adresse : Triangle d'Activité 19 rue Rosengard 01500 AMBERIEU EN BUGEY (à effet au 28/07/2012)

Statuts mis à jour en date du 27/06/2012

Concernant la société

4NL

Société à responsabilité limitée

19 rue Rosengard

Triangle d'Activité

01500 Amberieu en Bugey

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-4333 le 14/08/2012

R.C.S. BOURG EN BRESSE 532 508 090 (2011 B 655)

Fait à BOURG-EN-BRESSE le 14/08/2012,

LE GREFFIER

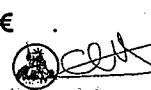
GREFFE



DU 14 AOÛT 2012

4NL

Société à Responsabilité Limitée au capital de 60 000 €
Siège social : Rue des Granges – Z.I. Les Verchères
01800 MEXIMIEUX

 La Greffier

532 508 090 RCS BOURG EN BRESSE

**DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 27 JUIN 2012**

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Yannick FOLLEZOU, propriétaire de 2 940 parts sociales,
- Monsieur Vincent MOLLARET, propriétaire de 3 060 parts sociales,

seuls associés et co-gérants de la Société **4NL**, se sont réunis pour prendre des décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert de siège,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs à conférer.

LES ASSOCIES ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR CI AVANT ENONCE :

PREMIERE DECISION

Les Associés décide de transférer le siège social à AMBERIEU EN BUGEY (01500) Triangle d'Activité – 19 Rue Rosengard, et ce à compter du 28 juillet 2012.

Aucune activité ne sera maintenue à l'ancien siège.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« 4. SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

**Triangle d'Activité – 19 Rue Rosengard
01500 AMBERIEU EN BUGEY**

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision collective extraordinaire des associés, et en tout lieu par décision collective extraordinaire des associés. »

TROISIEME DECISION

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

M. Yannick FOLLEZOU

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

M. Vincent MOLLARET

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke extending to the left.